

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL791

présenté par
M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« mentionné l'article L. 351-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel